



Communiqué de presse
le 1^{er} mars 2018
La Butte, Nouvelle-Écosse

Monsieur le ministre Churchill :
l'Acadie de la Nouvelle-Écosse vous dit merci !

Le CSAP applaudit le leadership et la détermination dont font preuve le premier ministre Stephen McNeil et son gouvernement en mettant en œuvre les recommandations de la Dre Glaze en ce qui a trait à l'éducation en français langue première

« Merci, monsieur le Ministre Churchill, de votre leadership et de votre détermination! », s'est exclamé aujourd'hui, Kenneth Gaudet, président du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

Le CSAP veut souligner la vision du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en matière d'éducation en français langue première, illustrée par son annonce, aujourd'hui, de son intention de présenter un projet de loi spécifique au CSAP, intitulé la « Loi sur le Conseil scolaire acadien provincial », une première du genre au Canada.

Rappelons que la Dre Glaze avait notamment souligné, dans un [rapport d'envergure publié le 23 janvier 2018](#) (à la p. 29), que :

- o « [L]'unicité du CSAP nécessite un rapport unique au sein du système » ;
- o « [L]'expérience acadienne est différente » ;
- o « Dans le cas des Acadiens de la province, la différence est fondamentale et absolument cruciale pour la renaissance à laquelle ils ont œuvré si fort depuis des générations » ; et que
- o « La Nouvelle-Écosse a pris un tournant décisif il y a 20 ans, reconnaissant l'importance singulière du contrôle culturel et linguistique des Acadiens au sein du système scolaire. Nous ne pouvons pas aujourd'hui retourner en arrière ni nous détourner de la communauté acadienne ».

La Dre Glaze a recommandé que le gouvernement reconnaisse l'unicité de l'Acadie et du CSAP; elle a aussi recommandé que le gouvernement change le statu quo de

sorte à ce que le système d'éducation P-12 français langue première réponde mieux aux besoins linguistiques et culturels de sa clientèle.

Le lendemain, [le ministre Churchill annonçait](#) l'intention du gouvernement de mettre en œuvre l'essentiel des recommandations de la Dre Glaze.

Avec son annonce aujourd'hui, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse démontre son engagement de pourvoir aux besoins particuliers des Acadiens dans le cadre des réformes législatives en éducation P-12 dans la province.

Le CSAP félicite le gouvernement de la Nouvelle-Écosse de faire montre de tant de leadership. La réforme législative proposée par le gouvernement fera de la Nouvelle-Écosse la figure de proue, à l'échelle nationale, dans le domaine de l'éducation P-12 en français langue première. Le projet de loi annoncé aura pour effet de doter le CSAP de sa propre loi habilitante, en anglais et en français, à l'image de la Loi sur l'Université Sainte-Anne - Collège de l'Acadie, LN-É 2002, c 31. Voilà l'ultime symbole que le gouvernement reconnaît l'unicité du CSAP dans le domaine de l'éducation P-12 et son importance pour l'avenir de la communauté acadienne.

Une loi distincte sera source de fierté pour la communauté acadienne et francophone et pourra servir d'inspiration ailleurs au Canada. Elle permettra aussi de mettre en place les conditions gagnantes pour assurer l'excellence dans la programmation et les services. L'avenir du français en Nouvelle-Écosse est tributaire du système P-12 français langue première et la réforme législative annoncée aujourd'hui permettra aux diplômés et diplômées du CSAP de contribuer pleinement au développement de la richesse économique et sociale de la Nouvelle-Écosse.

Le CSAP souhaite de tout cœur que cette initiative législative soit appuyée par tous les partis à l'Assemblée législative. Les élus et les cadres du CSAP vont continuer de travailler avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour mettre en œuvre les autres recommandations du rapport de la Dre Glaze afin d'améliorer la qualité de l'éducation en français langue première en Nouvelle-Écosse.

« Quel progrès! Une loi ne s'appliquant qu'au CSAP est bien plus que symbolique. Pour la première fois, il existera une structure unique pour l'éducation en français langue première. Ce nouveau cadre législatif encadrera et nourrira une collaboration saine et "gagnante-gagnante" entre le ministère de l'Éducation et le CSAP et contribuera à l'excellence scolaire », explique monsieur Gaudet. « Ce sont tous les Acadiens de la Nouvelle-Écosse qui gagnent ».

À propos du CSAP

Le Conseil scolaire acadien provincial est le seul conseil scolaire francophone de la Nouvelle-Écosse et dessert toute la province avec ses vingt-deux écoles. Il offre une éducation de qualité en français langue première à la population d'origine acadienne et aux autres francophones résidant en Nouvelle-Écosse.

-30-

Pour plus d'information

Marie-Andrée Laflamme
Coordinatrice aux communications
Conseil scolaire acadien provincial
(902) 471-0082
communications@csap.ca

L'élève, notre passion, notre avenir!